



CONTINGENT DES GRENADIERS FRIBOURGEOIS

REGLEMENT POUR LE PORT DES UNIFORMES

RPU_2016

Version 14 septembre 2016



INTRODUCTION

Le présent document règle le port, l'utilisation, le transport ainsi que l'entretien de l'habillement et des pièces d'équipement pour tous¹ les membres actifs, auxiliaires ou aspirants du Contingent des Grenadiers fribourgeois (CGf).

L'uniforme et son équipement doivent correspondre aux tâches et à la fonction de celui qui les porte. **Les tenues sont ordonnées dans chaque OM ou convocation.**

Des changements de tenue peuvent être ordonnés au cours d'une prestation et lors des campagnes :

- En Contingent : par le Sgtn trp, sur décision du Commandant
- En section/détachement : par le Chef de sct/dét

Le règlement d'uniforme peut être modifié au gré des expériences issues des prestations et des campagnes. Toute modification sera avalisée par le Commandant, en accord avec l'EM.

L'objectif est d'assurer un confort optimal et durable pour le grenadier, tout en visant la standardisation et la modernisation des articles vestimentaires et des diverses pièces de l'équipement ; dès lors, la période qui suit la mise en œuvre du présent règlement est une période de transition qui tiendra notamment compte de la durée de vie de l'ensemble des uniformes.

Ce règlement ne traite que les tenues propres à l'ensemble du Contingent. Les sections/détachements peuvent, sous la responsabilité de leur chef, disposer d'une tenue hors service, avec l'accord de principe du Commandant.

¹ Si pour des raisons de simplification, seul le masculin est utilisé dans ce Règlement, son contenu s'applique aux actifs des deux sexes qui servent dans les rangs du Contingent, sans distinction de fonction ou de grade.

TABLE DES MATIERES

Introduction	page	1
Table des matières	page	2
Distribution du Règlement pour le port des uniformes	page	3
Vu de l'extérieur ou l'image du Contingent	page	3
Responsabilités personnelles du Grenadier	page	3
Marquage des tenues	page	4
Déplacements individuels et transports collectifs	page	4
Uniforme et tenues		
• Désignation des tenues par abréviations	page	5
• Tableau synoptique	page	6
• H uniforme historique	page	7
○ Pièces d'équipement privé et tenue H	page	8
○ Equipements spécifiques selon détachement ou fonction	page	8
○ Description des équipements spécifiques selon le grade	page	9
○ Description des équipements spécifiques selon les mérites	page	10
○ Allégements de la tenue H	page	11
• V tenue de ville et équipements spécifiques	page	12
○ Allégements de la tenue V	page	13
• S tenue de service	page	14
• T tenue de travail	page	15
Entretien des tenues		
• Généralités	page	16
• Consignes de lavage	page	17
Code vestimentaire		
• Blazer de la tenue V, foulard	page	20
• Cravate	page	21

DISTRIBUTION DU REGLEMENT

Chaque grenadier dispose d'un exemplaire papier du présent règlement.

Une version numérique est également disponible sur le site internet, sous l'adresse

<http://www.Grenadiers-fribourg.com>

VU DE L'EXTERIEUR OU L'IMAGE DU CONTINGENT

La force et la crédibilité de toute organisation s'appuient, avant tout, sur des signes extérieurs qui traduisent, le plus souvent, une certaine image de marque et de qualité.

Au fil des années, l'uniforme historique est devenu le symbole de notre Société, image vivante du Canton de Fribourg et de ses traditions.

Dès lors, le Grenadier doit accorder en permanence une attention particulière à sa tenue et les uniformes doivent être portés avec fierté.

Si chaque Grenadier contribue à maintenir systématiquement une image adéquate, il démontre, non seulement son indéfectible attachement à l'organisation à laquelle il appartient, mais il contribue également à son renom.

En règle générale, le Grenadier porte la même tenue durant la prestation, malgré l'équipement spécifique de chaque détachement et de chaque fonction. Le panachage de tenues n'est toléré que sur ordre particulier du Commandant.

A chaque entrée de service, le Grenadier se présente avec un uniforme impeccable et les diverses pièces qui composent son équipement seront nettoyées, briquées ou cirées.

RESPONSABILITES PERSONNELLES DU GRENADIER

Chaque Grenadier est responsable de sa tenue et se fait un devoir d'en prendre le plus grand soin.

Il se présente à chaque prestation avec son équipement personnel propre et complet, en application de l'ordre de marche ou de la convocation ou de l'information verbale complémentaire du chef de détachement ou de mission.

Une attention toute particulière est requise pour le fusil, l'épée/le sabre/la hache ou les instruments.

Au terme de chaque prestation où une salve a été tirée, le porteur de fusil contrôle le départ du coup, soit sur ordre, soit à son initiative personnelle, avant de déposer son arme en faisceau ou dans la housse de transport.

MARQUAGE DES TENUES

Le système de marquage (sct ou dét = une couleur) permet d'identifier rapidement l'équipement, par exemple : caisses de transport et les diverses housses de protection.

(A terme, des étiquettes nominatives compléteront l'identification.)

EM : bleu

Sergent-major trp

Sapeurs: rouge

Chef détachement

Clique: gris

Tambour-major

Section 1 : vert

Chef sct 1

Section 2 : brun

Chef sct 2

Section 3 : jaune

Chef sct 3

Section soutien : violet

Chef sout

DEPLACEMENTS INDIVIDUELS ET TRANSPORTS COLLECTIFS

Tout Grenadier transporte son habillement et son équipement (armes et instruments de musique) avec toute la rigueur nécessaire pour assurer au mieux leur protection.

Pour se faire, le CGf met à disposition des moyens adaptés pour assurer la pérennité des pièces d'uniforme, des armes ainsi que les instruments de musique, par le biais de housses de protection et, en complément pour les voyages à l'étranger, au moyen de caisses métalliques.

Dans le détail :

- Diverses housses en toile renforcée **pour** pour l'épée des officiers, le sabre des sous-officiers, la canne du tambour-major et la hache des sapeurs
- Tube en plastique noir **pour** le plumet des sapeurs
- Tube en plastique **pour** le tablier en cuir blanc des sapeurs
- Sac en toile gris **pour** le bicorne/tricorne, ainsi que le pompon ou le plumet

- Housse en toile renforcée **pour** le fusil et le briquet
- Housse noire **pour** les divers uniformes (tunique, veste, etc. et, cas échéant, pantalons)
- Housse noire en mousse **pour** les tambours et la grosse caisse
- Housse en toile renforcée **pour** le briquet des fifres et tambours *à prévoir*
- ...

UNIFORME ET TENUES

Désignation des tenues par abréviations

Sur ordre, le Grenadier porte les tenues suivantes :

- Uniforme historique : tenue **H**
- Tenue de ville : tenue **V**
- Tenue de service : tenue **S**
- Tenue de travail : tenue **T**

TABLEAU SYNOPTIQUE DES TENUES

H : tenue historique composée de	V : tenue de ville composée de	S : tenue de service composée de	T : tenue de travail composée de
<ul style="list-style-type: none"> • Bicorne + pompon • Aiguille/plumet • Tricorne + pompon • Bonnet d'ourson • Polo blanc ^{1, 4} • Pull noir (selon conditions météo) • Galon • Tunique/Tablier blanc • Pantalon • Gants blancs* • Sac dorsal gren ou sanitaire ou armurier • Sabretache/Giberne • Baudrier • Baïonnette • Sabre/Briquet • Gamaches avec lacets noirs • Souliers bas/chaussures civiles noires** avec lacets noirs** • Bottes en cuir*** • Instrument de musique • Fusil • Hache / Glaive • Epée/Sabre**** • Epaulettes • Fourragère • Dragonne • Sacoche • Bonnet de police ² • Blouson de service • Insigne du CGf • Insigne de fonction • Bande patronymique 	<ul style="list-style-type: none"> • Blazer bleu ⁴ • Pantalon ⁴ • Chemise bleue ^{3, 4} • Cravate ^{3, 4} • Nœud papillon ^{3, 4} • Foulard ^{3, 4} • Ceinture noire** • Souliers bas noirs** • Chaussettes noires** • Lacets noirs** • Manteau • Insigne du CGf • Plaque nominative (EM) 	<ul style="list-style-type: none"> • Polo bleu à col rouge CGf ¹ • Pull noir (selon conditions météo) • Blouson de service • Pantalon de service • Ceinture noire** • Chaussures civiles noires ou baskets noires** • Chaussettes noires** • Lacets noirs** • Manteau • Insigne du CGf • Insigne de fonction • Galonnage • Bande patronymique 	<ul style="list-style-type: none"> • Combinaison bleue • Pantalon de service • Ceinture noire** • Veste blanche de cuisinier • Bonnet de police ² • Pull noir (selon conditions météo) • Anc. veste de pluie • Blouson de service • Chaussures civiles noires ou baskets noires** avec lacets noirs** • Chaussettes noires** • Chaussures de protection noires** (selon o de mission) avec lacets noirs** • Bottes ** (selon conditions météo) avec lacets noirs** • Insigne du CGf • Insigne de fonction • Galonnage • Bande patronymique

En bleu, le matériel de corps appartenant strictement au CGf

Équipement marqué d'un * ou d'un chiffre = équipement privé selon conditions ci-dessous :

* achetés au CGf par chaque Gren / ** fourni personnellement par chaque gren / *** achetées personnellement par of ou sof sup / **** appartient au CGf ou privé selon les cas

1 : 2 premiers offerts, suivants à charge de chaque gren / 2 : offert, devient privé après 10 ans /

3 : 1^{ère} offert(e), suivant(e)s à charge de chaque gren / 4 : privé(e) après 5 ans

H UNIFORME HISTORIQUE

La tenue de base H se compose de :

- polo blanc obligatoirement porté **sous** les bretelles rouges +
 - galonnage
- pantalon
- tunique

H1 Porteur de fusil (*illustration*)

- tenue de base H +
 - bicorne avec pompon rouge
 - gants blancs en tissu
 - sabretache/giberne avec sa sangle en cuir blanc (y compris grenade métallique)
 - baïonnette (dans le support cuir de la sabretache)
 - fusil
 - briquet avec son boudrier en cuir blanc
 - sac dorsal à poils et ses sangles en cuir blanc
 - gamaches noires, souliers bas noirs, lacets noirs

H1 Fifre ou tambour (*illustration*)

- tenue de base H +
 - bicorne avec pompon rouge/plumet
 - sabretache/giberne avec sa sangle en cuir blanc (y compris grenade métallique)
 - instrument de musique
 - briquet avec son boudrier en cuir blanc, uniquement pour les fifres
 - gamaches noires, souliers bas noirs, lacets noirs

H1 Sapeur (*illustration*)

- tenue de base H +
 - bonnet d'ourson avec grenade or et cordelettes rouges
 - gants blancs longs en cuir
 - épaulettes à franges longues de couleur rouge
 - hache
 - glaive avec son boudrier en cuir blanc
 - tablier blanc en cuir et sa sangle abdominale
 - sac dorsal à poils et ses sangles en cuir blanc
 - gamaches noires, souliers bas noirs, lacets noirs

H1 Commissaire (*illustration*)

- tenue de base H +
 - tricorne avec pompon rouge
 - gants blancs
 - épaulettes sans franges
 - sacoche noire en cuir
 - souliers bas noirs, lacets noir

PIECES D'EQUIPEMENT PRIVEES ET TENUE H

Aucune pièce d'habillement, aucun objet privé (tels que bracelet, collier, montre, etc.) ne doit être visible lors du port de la tenue H.

Le port de lunettes à soleil est à proscrire durant les prestations en tenue H. Dans toute la mesure du possible, il en va de même pour les lunettes médicales à verres teintés.

Tout Grenadier en tenue H, se charge d'**éteindre son téléphone portable** dès le début de la prestation jusqu'à son terme.

EQUIPEMENTS SPECIFIQUES SELON LE DETACHEMENT OU LA FONCTION

Cadres (of sup, of, sof sup) *(illustration)*

- bicorne avec franges et pompon rouge ou plumet
- épaulette(s) à franges
- gants blancs (tissu ou cuir)
- hausse col (uniquement pour of)
- ceinture en tissu bleu/noir à franges (uniquement pour of)
- épée/sabre et son support et sangle (tissu ou cuir)
- bottes noires en cuir, avec bordure supérieure brune pour les officiers et noire pour les sous-officiers supérieurs

Fifres & tambours

- emblème spécifique à la Clique cousu au niveau des épaules de la tunique H

Sapeurs

- signe distinctif en tissu (deux haches en croix) cousu au niveau de la manche droite de la tunique H.

Armurier/Munitionnaire/Écouvillonneurs

- écouvillonneurs : matériel pour débourrer les fusils
- armurier : matériel pour effectuer des réparations sommaires sur les fusils
- munitionnaire : sac de cuir rouge contenant au moins le nombre de cartouches nécessaires pour une salve en Contingent

Grenadier sanitaire

- sac dorsal sanitaire et ses sangles en cuir blanc
- set de pansements et de médicaments

Représentant des Grenadiers *(illustration)*

- bicorne avec pompon bleu
- dragonne bleue autour du briquet

DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS SPECIFIQUES SELON LE GRADE

Hausse-Col/ Ceinture en tissu bleu/noir à franges

Les officiers portent

- un hausse-col métallique
 - doré pour les officiers qui exercent un commandement
 - argenté pour les officiers EM
- une ceinture en tissu bleu/noir au niveau de la taille avec franges
 - dorées pour les officiers qui exercent un commandement
 - argentées pour les officiers EM

Fourragère

Seul l'Adjudant arbore une fourragère de couleur argentée

Epaulettes et grades

Officiers supérieurs (Cdt, Vice-Cdt) *(illustration)*

- Commandant : 2 épaulettes à franges dorées avec 3 étoiles dorées sur tissu rouge
- Vice-commandant : 2 épaulettes à franges dorées avec 2 étoiles dorées sur tissu rouge

Officiers subalternes (Cap, Lt), fonction EM

- Capitaine : 2 épaulettes à franges argentées
- Lieutenant ou premier-lieutenant : 2 épaulettes argentées, celle de droite avec franges argentées

Chefs de section (Lt, plt)

- 2 épaulettes dorées, celle de droite avec franges dorées

Enseigne

- 2 épaulettes argentées, celle de droite avec franges argentées

Sous-officier supérieur *(illustration)*

- bandes de tissu lézardé (sur feutrine rouge) sur les manches de la tunique H

Sous-officier *(illustration)*

- Sergent : 1 bande de tissu lézardé, sur feutrine rouge, sur les manches de la tunique H
- Caporal : 1 bande de tissu blanc sur feutrine rouge, sur les manches de la tunique H

DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS SPECIFIQUES SELON LES MERITES

Chevrons d'ancienneté

Ce symbole d'ancienneté est cousu sur la tunique H au niveau de la manche gauche.

1 chevron correspond à 5 ans de fidélité au CGf.

La couture ou le changement des chevrons d'ancienneté est ordonné par le sgtm **après** la prise d'armes de l'année du jubilé.

Ribbon (*illustration*)

Il indique 100, 200 ou 300 prestations effectuées par le Grenadier pour le compte du CGf sur la base des listes de présences et du LS. Ce signe distinctif se porte sur la tenue H, au niveau de la poitrine gauche.

Médailles des prestations (*illustration*)

La médaille en or représente **400** prestations effectuées au bénéfice du CGf. Elle s'épingle sur la tunique H au niveau de la poitrine gauche. Cette distinction peut également être portée sur le blazer bleu de la tenue V.

Les conditions d'obtention et le port de ces distinctions ainsi que leur description détaillée figurent dans le RS.

ALLEGEMENTS DE LA TENUE H

H2 Tenue allégée – « Apéritif » - dès la fin de la prestations pour l'entier des membres actifs présents (*illustration*)

Tenue de base H +

- bonnet de police
- ceinture d'étoffe à franges pour les officiers
- briquet ou glaive ou épée ou sabre avec son fourreau et sangle (cuir ou tissu)
- chaussures, selon la fonction

Conditions particulières : avant l'allègement de la tenue, mettre en place les faisceaux (gardés) ou ranger l'équipement selon les règles de transport dans un local fermé ou gardé, ou dans le car, bus, remorque, ou dans les voitures personnelles.

H3 Tenue allégée – « Pause ou Déplacement/Transport» (*illustration*)

- polo blanc obligatoirement porté **sous** les bretelles rouges +
 - galonnage
- pantalon
- chaussures selon la fonction
- blouson de service
 - insigne du CGf
 - insigne de fonction
 - bande patronymique
 - galonnage

Conditions particulières : avant l'allègement de la tenue, ranger l'équipement selon les règles de transport dans un local fermé ou gardé, ou dans le car, bus, remorque, ou dans les voitures personnelles.

H4 Tenue allégée pour porteurs de fusil et sapeurs lors de prestations particulières, par exemple, In Memoriam :

H1 SANS le sac dorsal

V TENUE DE VILLE *(illustration)*

La **tenue de base V1** se compose de :

- blazer bleu avec insigne du CGf cousu sur la poche de poitrine
- chemise bleue
- cravate
- pantalon noir
- ceinture noire
- chaussettes noires
- souliers bas noirs, lacets noir
- cas mauvais temps: avec manteau et insigne cousu du CGf
- **épinglette** : **UN seul** signe distinctif, par exemple, l'épinglette du 100^{ème} anniversaire ou une autre distinction spécifique, est autorisé sur le revers du blazer bleu de la tenue V.

Condition particulière pour le port de la cravate : cf. chapitre code vestimentaire

EQUIPEMENTS SPECIFIQUES POUR :

Membre féminin *(illustration)*

- **tenue de base V1** + foulard, en lieu et place de la cravate

Condition particulière pour le port du foulard : cf. chapitre code vestimentaire

Représentant des Grenadiers

- **tenue de base V1** +
 - nœud papillon, en lieu et place de la cravate
 - plaquette nominative sur blazer bleu : grade, nom, prénom, fonction
 - pochette en tissu

Cadre (sof sup, of, of sup) *(illustration)*

- **tenue de base V1** +
 - nœud papillon, en lieu et place de la cravate
 - plaquette nominative sur blazer bleu : grade, nom, prénom, fonction
 - pochette en tissu

ALLEGEMENTS DE LA TENUE V

V2 Allégée beau temps, elle se compose de : *(illustration)*

- polo bleu à col rouge et insigne du CGf (broderie)
- pantalon noir
- ceinture noire
- chaussettes noires
- souliers bas noirs, lacets noirs

V3 Allégée mauvais temps, elle se compose de : *(illustration)*

- polo bleu à col rouge et insigne du CGf (broderie)
- pull noir
- pantalon noir
- ceinture noire
- chaussettes noires
- souliers bas noirs, lacets noirs
- manteau avec insigne cousu du CGf

S TENUE DE SERVICE

La tenue de base **S1** se compose de : *(illustration)*

- polo bleu à col rouge avec insigne CGf (broderie)
- pantalon noir de service
- ceinture noire
- chaussettes noires
- souliers bas noirs ou baskets noires
- blouson de service
 - insigne velcro du CGf
 - insigne velcro de fonction, selon RS
 - bande patronymique velcro
 - galonnage velcro, selon RS

S2 Tenue « Hiver/Mauvais temps » : *(illustration)*

Tenue de base S1 +

- pull noir CGf
- manteau avec insigne cousu du CGf

T TENUE DE TRAVAIL

La **tenue de base T1** se compose de :

- sous-pull blanc / t-shirt blanc (affaires personnelles)
- pull noir avec insigne CGf, ordonné et porté en fonction des conditions météorologiques
- veste de pluie avec insigne CGf, ordonnée et portée en fonction des conditions météorologiques
- pantalon noir de service
- ceinture noire
- chaussettes noires
- souliers bas noirs ou baksets noires ou bottes noires

T2 Détachement cuisine

Tenue de base T1 +

- bonnet de cuisine blanc (en papier)
- veste blanche de cuisinier

T3 Pour travaux spéciaux salissants

Tenue de base T1 +

- combinaison bleue de travail CGf, en lieu et place du pantalon noir de service
- ceinture ou ceinturon militaire
- bottes noires (pas de souliers bas noirs ou de baksets noires)
- bonnet de police, ordonné et porté en fonction du contexte

ENTRETIEN

Généralités

Chaque Grenadier (actif, auxiliaire ou aspirant) est responsable de l'ensemble de l'équipement qui lui est confié.

Le Grenadier accordera un soin particulier à l'entreposage, au transport, à l'entretien et à la réparation de la totalité de son équipement.

Toute défectuosité doit être signalée sans délai au sergent-major troupe qui décide des réparations et des éventuelles modifications à réaliser.

Dans le but de protéger au mieux son équipement, l'utilisation des housses de protection est obligatoire pour tous les déplacements (contrôles, nettoyages, services, exercices, prestations ou campagnes).

En cas de malveillance avérée, les frais de remise en état seront facturés au responsable, sur recommandation du sergent-major au Commandant qui traite le cas dans un entretien de service.

CONSIGNES DE LAVAGE/ENTRETIEN

Polos blancs et bleus à col rouge CGf

Composition 100% coton peigné - couleur blanche ou bleue à col rouge

Descriptif : Maille piquée avec col ouvert avec sous patte, fermeture par boutons, support auto agrippant pour grade, poche crayon sur poitrine à gauche

Lavage : lessive **liquide** uniquement



Pull noir

Composition 100% coton peigné - couleur noire

Descriptif Pullover à col rond avec insigne CGf

Lavage : lessive **liquide** uniquement



Pantalon bleu foncé de service



Composition : 50% Kermel 50% Viscose

Descriptif : Pantalon de service avec deux poches de cuisse, deux poches arrière, fermeture par rabats avec velcro, pli de jambe marqué

Lavage : lessive **liquide** uniquement



Blouson de service



Composition : 50% Kermel 50% Viscose

Descriptif : Blouson de serice avec support de grade, support de bande patronymique, support de bande de fonction, insigne CGf

Lavage : lessive **liquide** uniquement



Manteau (Soft Shell)



Composition

Tissu extérieur : polyester stretch

Couche centrale : film imper-respirant







Couche intérieure : micro polaire

Descriptif : Manteau de protection pluie et froid avec badge CGf brodé sur la manche gauche

Lavage : lessive **liquide** uniquement




Descriptif sommaire des consignes usuelles d'entretien


	Lavage à 30°C	
	Lavage à 40°C	
	Lavage à 60°C	
	Lavage à 80°C	
	Lavage à 95°C	
	Traitement à l'eau de javel (chlorage dilué et à froid)	
	Blanchiment uniquement à l'aide d'agents oxygénés non chlorés	
	Chlorage interdit	
	Repassage interdit	
	Repassage à 110°C maximum Vapeur interdite.	
	Repassage à 150°C maximum	
	Séchage en tambour. Sollicitations mécaniques réduites (60°C maximum).	
	Séchage en tambour à 80° maximum	
	Séchage en tambour ménager interdit	


 Lavage interdit


 Repassage interdit


 Séchage modéré

 Lavage à la main


 Repassage doux

 Séchage tambour interdit


 Lavage machine 30°

 Repassage moyen

 Nettoyage à sec interdit

 Lavage machine 30° /
Cycle modéré

 Chlore interdit

 Lavage machine 30° /
Cycle délicat

CODE VESTIMENTAIRE

Ce code fait partie intégrante de l'image de marque du CGf.

Blazer de la tenue V

Il se porte fermé jusqu'au bouton le plus bas (non compris), debout ou en déplacement.

Le bouton le plus bas reste toujours ouvert.

En position assise, le blazer doit rester ouvert.

Foulard, tenue V

Façon de nouer le foulard (technique du pli cravate).

Pliez en deux votre carré en transversal, afin de former un triangle, en gardant la pointe en main repliez-la vers le côté le plus long, puis pliez de nouveau en deux cette « écharpe ». Déposez la dernière votre cou et faites un nœud simple. Porter le foulard avec la chemise bleue, col ouvert.



Cravate, tenue V

Le port de la cravate CGf est absolument impératif avec la tenue V.

Col de chemise fermé, elle doit masquer le premier bouton de chemise.

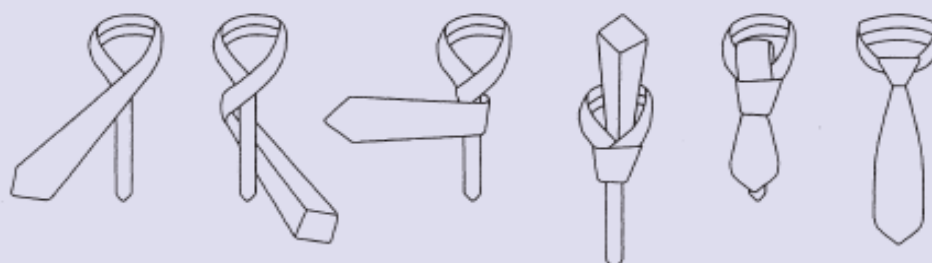
Il existe plusieurs techniques de noeuds propres à chacun, correctement nouée **elle effleure le haut de la boucle de la ceinture** du pantalon noir de la tenue V.

L'épingle de cravate est aujourd'hui plutôt démodée, mais elle est considérée comme utile et décorative par de nombreux porteurs de cravate. Elle est donc toérée.

Technique de nouage

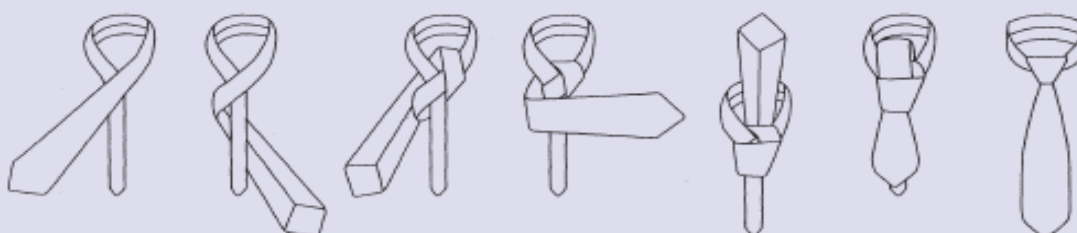
Noeud simple ou Four-in-Hand

Le noeud de cravate simple présente une légère asymétrie. Il est fin et s'adapte donc plutôt aux cols jacquard, button-down et anglais.



Le noeud de cravate Windsor simple

Ce noeud mince convient au col jacquard, également appelé col Kent, au col button-down et au col anglais. Il convient à tous les types d'événement. Tenez également compte de votre taille et de votre stature. Un noeud mince donne une allure disproportionnée chez un individu corpulent. Dans ce cas, un noeud plus volumineux s'avère plus indiqué.



Col Windsor double

Ce noeud, lorsqu'il est volumineux, donne au look une touche quelque peu dramatique. Il convient au col cutaway ou au col écarté. Plus les coins de col sont éloignés les uns des autres, plus le noeud peut être volumineux. Nouez tous les matins votre cravate. La desserrer et la suspendre dans l'armoire ne suffisent pas.

